

Compte rendu de la réunion à la Sous-Préfecture de St Germain en Laye

Lundi 27 avril 2015

16 personnes présentes

Sous-préfecture, Mairie de Conflans, Préfecture, DDCS, DDPAF, Commissariat de Conflans, Direction territoriale de l'OFII, La Pierre Blanche, Ligue des droits de l'homme, Croix-Rouge française

Le Sous-Préfet propose «que nous parvenions à un accord et que ce que font les uns ne soit pas empêché par les autres.»

Les dossiers sont reçus à Versailles, les dossiers des Tibétains sont traités dans des temps très courts par rapport aux autres nationalités et 100% des dossiers sont acceptés.

Demandeur d'asile, primo demandeur, qui n'a pas encore de document officiel de réfugié. Titulaires de droits sociaux mais pas de droits de travail. Hébergement d'urgence ou CADA.

Après dépôt de dossier délivrance d'un document APF autorisation provisoire de séjour renouvelé tous les trois mois.

Réfugié délivrance d'une carte de réfugié solution logement plutôt en province

En 2014 206 accueils 17/mois en 2015 déjà 16/mois.

ADOMA pourrait mettre des hébergements sous convention ADOMA/ETAT dispositif nouveau qui va démarrer.

Dans l'immédiat accord du Maire de Trappes pour l'ouverture d'un local avec encadrement minimum, (gardien de nuit) avec Urgence Croix Rouge. Suite fermeture aujourd'hui de l'hébergement de nuit, le local est mis à disposition ainsi qu'un autre local actuellement inutilisé à l'étage inférieur.

Ces locaux pourraient héberger trente à trente-cinq personnes dans des conditions d'accueil minimales. La présence de sanitaires suffisants est à vérifier.

Cette solution devrait être mise en place d'ici une semaine et permettra la fermeture et la démolition de la salle Lecorre.

Cela concerne les hébergés de la salle Le Corre et uniquement eux, la liste des présents est demandée à la mairie qui va refaire un pointage rapidement.

La liste actuelle ayant l'air approximative du fait du turn-over qui a eu lieu, selon le Maire c'est l'inconvénient de l'autogestion de la salle.

S'il y avait d'autres demandes il faudrait les orienter vers le 115.

On fait remarquer que le ' 115 ' répond rarement et quelqu'un précise que des directives sont données pour que le 115 n'accepte pas d'hommes isolés.

Quelqu'un suggère que les Tibétains puissent faire le trajet de trappes à Conflans dans la journée s'ils souhaitent venir pour le repas au Je Sers. Le Président de la Pierre Blanche dit qu'il verrait de

manière bienveillante une aide alimentaire sur place. Au Je sers 120 repas chaque jour dont 80% aux Tibétains (hébergés 135 sur Je sers et Andrésy toute nationalités).

Mr Alain indique que la fermeture de l'accueil de nuit va poser quelques problèmes dans les populations habituelles du foyer qui ne comprennent pas d'être refusés alors que les Tibétains sont acceptés.

Au fur et à mesure les titulaires de droit d'asile seront orientés vers des hébergements en foyers ADOMA hors Ile de France. La PB fait remarquer que leur souhait est de trouver du travail.

Le Préfet et certains fonctionnaires souhaitent connaître le parcours d'arrivée des réfugiés et soupçonnent une organisation mafieuse de passeurs.

Le Président de la Pierre Blanche décrit leur voyage, de leur marche de nuit au Tibet vers le Népal où des passeurs leur demande de 1000 à 7000€ pour des faux passeports et au final d'un long chemin, leur arrivée en France.

Les présents cherchent à savoir s'il n'y a pas de doutes sur des intermédiaires présents sur le terrain à Conflans, les membres de la PB semblent penser que non et précisent que contrairement à certains bruits, la Pierre Blanche n'a jamais communiqué dans le but d'héberger les Tibétains et n'a pas vocation à les privilégier par rapport aux autres sans abri.

Certaines associations, comme le Bureau du Tibet à Paris, ont tendance à envoyer tout le monde à Conflans c'est auprès d'eux qu'il faudrait intervenir pour qu'ils se modèrent.

Le Sous-Préfet ainsi que certains fonctionnaires insistent pour que la PB fasse le nécessaire pour limiter l'attractivité du bateau vers cette communauté et refuse de nouveaux arrivants.

Il est répondu qu'il est bien difficile dans la réalité du terrain de refuser une personne en déshérence, manquant de tout, de soins, de nourriture et demandant l'asile.

12 femmes sont hébergées sur un bateau en attente de déchirage, il n'est pas envisageable de les envoyer à Trappes, une solution est proposée au Vésinet où l'accueil de nuit réservé aux femmes pourrait être maintenu ouvert à leur intention.

Guy Derangère
pour la LDH